

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 25 du 28 juin 2018

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 2

ARRÊTÉ
portant abrogation d'un texte.

Du 23 février 2018

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles ; sous-direction de la fonction militaire.*

ARRÊTÉ portant abrogation d'un texte.

Du 23 février 2018

NOR A R M S 1 8 5 1 0 9 5 A

Texte abrogé :

Arrêté du 14 octobre 2016 (BOC n° 52 du 17 novembre 2016, texte 2 ; BOEM 200.6).

Référence de publication : BOC n° 25 du 28 juin 2018, texte 2.

La ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L4137-4, R4137-10 et R4137-133 ;

Vu le code de justice militaire, notamment son article L311-13,

Arrête :

Art. 1er. Est abrogé :

- l'arrêté du 14 octobre 2016 fixant, au sein du secrétariat général pour l'administration, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.

Art. 2. Le secrétaire général pour l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le chef du service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles de la direction des ressources humaines du ministère de la défense,

Laurent GRAVELAINE.